

■ **Automobiles Senn S.A., Montagny-près-Yverdon**, à Montagny-près-Yverdon (FOSC du 11.06.2002, p. 16). Selon décision de son assemblée générale du 19 juin 2003, contrat de fusion du 19 juin 2003 et bilan au 31 décembre 2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société Automobiles Senn S.A., à Neuchâtel, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 7252 du 29.07.2003
(01115930 / CH-550.0.124.720-9)